

FORMATIONS VÉGÉTALES MARÉCAGEUSES DU LITTORAL



Mangrove : Le terme de mangrove désigne les formations arbustives et arborées trouvées dans la zone intertidale des littoraux tropicaux, notamment aux estuaires de fleuves et embouchures des rivières. La mangrove est donc un « écotone », espace de transition entre des écosystèmes terrestres et des écosystèmes marins.

Elle se compose principalement de palétuviers, espèces d'arbres de la famille botanique des Rhizophoracées appartenant au genre *Rhizophora*, adaptés aux conditions de vie très particulières du milieu (eaux boueuses peu profondes et saumâtres). Bien que présente naturellement dans les îles du Pacifique sud-ouest (Nouvelle-Calédonie, Vanuatu, Fidji, Samoa, Tonga, Wallis et Futuna), la mangrove n'existait pas en Polynésie française jusqu'à l'introduction de *Rhizophora stylosa* dans les années 1930.



Submangrove : En Polynésie française, la submangrove désigne la formation marécageuse dominée par l'arbre indigène *Hibiscus tiliaceus* et la grande fougère *Acrostichum aureum*, auxquels se mêlent les arbres indigènes *Barringtonia asiatica* et *Thespesia populnea* et l'arbre introduit *Terminalia catappa*, occupant les zones littorales régulièrement inondées, les embouchures des rivières et les secteurs marécageux.

Prairie à *Paspalum vaginatum* : Cette formation littorale ou marécageuse herbacée se compose essentiellement de l'herbe indigène *Paspalum vaginatum* en tapis denses ou en touffes éparées, parfois trouvée en association avec la fougère *Acrostichum aureum*. Cette formation est en régression en raison de l'urbanisation littorale et est progressivement remplacée par la mangrove à *Rhizophora stylosa*.



Prairie à *Paspalum vaginatum* – Anse de Pahure, île de Taha'a

FLORE : ESPÈCES INDIGÈNES



Hibiscus tiliaceus • pūrau, fau • hibiscus des plages
Critères d'identification : feuille en cœur, duveteuse (poils) et mat, avec la tige de la feuille (pétiole) qui s'insère au bord de la feuille (limbe)



Acrostichum aureum • pihā'ato, 'aoa • fougère dorée



Lepturus repens • matie nanamu • lepture rampant



Barringtonia asiatica • hotu, hutu • bonnet d'évêque

Critères d'identification : fleur en pompon, gros fruit



Thespesia populnea • miro, 'amae • bois de rose d'Océanie
Critères d'identification : feuille en cœur lisse et brillante, avec la tige de la feuille (pétiole) qui s'insère au bord de la feuille (limbe)



Paspalum vaginatum • matie tātahi • paspalum de bord de mer, chiendent de bord de mer

Critères d'identification : herbe rampante (stolon)



Cordia subcordata • tou • noyer d'Océanie ou faux-ébène



Scaevola taccada • 'āpata • veloutier vert



Calophyllum inophyllum • tamanu, 'ati • laurier d'Alexandrie

FLORE : ESPÈCES INTRODUITES



Vigna marina • pipi tatahi • pois de bord de mer



Rhizophora stylosa • palétuvier rouge • Fleur du Palétuvier • Fruit du palétuvier



Sphagneticola trilobata • wedelia à fleurs jaunes



Cyperus javanicus • mou'u ha'ari • roseau d'eau, mariscus



Terminalia catappa • 'autera'a popa'ā • badamier



Inocarpus fagifer • mape • châtaignier tahitien



Cocos nucifera
• ha'ari, niu, • cocotier

FAUNE : CRUSTACÉS



Cardisoma carnifex • tupa
• crabe de terre brun



Uca pugilator • crabe violoniste



Tuerkayana rotundum
• crabe de terre rugueux



Scylla serrata
• upai, paapaa • crabe des palétuviers
ou crabe vert



Coenobita cavipes • u'a
• Bernard l'hermite

FAUNE : POISSONS

Il existe deux catégories de classement des espèces protégées par la réglementation territoriale de Polynésie française :

- La catégorie A regroupe les espèces vulnérables ou en danger ;
- La catégorie B comprend les espèces considérées comme rares ou d'intérêt particulier.



Catégorie B

Negaprion brevirostris
• ma'o • requin citron



Crenimugil crenilabis
• aua (petit), 'orie (juvénile), patehu (sub-adulte), tehu (adulte) • mullet boxeur

FAUNE : ODONATES – PI'AO



Pantala flavescens
Libellule globe

Libellules :
Au repos les ailes sont sur les côtés. Beaucoup plus grosse que les demoiselles.



Ishnura aurora
Agrion de l'aurore

Demoiselles :
Au repos les ailes sont sur le dos toute petite

FAUNE : OISEAUX

Il existe deux catégories de classement des espèces protégées par la réglementation territoriale de Polynésie française :

- La catégorie A regroupe les espèces vulnérables ou en danger ;
- La catégorie B comprend les espèces considérées comme rares ou d'intérêt particulier.



TAHITI :

T. veneratus • ruro • martin-chasseur vénéré



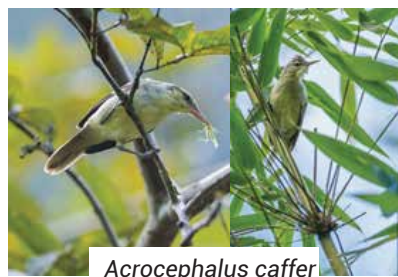
MOOREA :

T. youngi • ruro • martin-chasseur de Young



Îles Sous-le-Vent :

T. tutus • 'otatare • martin-chasseur respecté



Acrocephalus caffer

• manu 'ofe, 'otatare • rousserolle à long bec



forme grise

forme blanche

Egretta sacra

'otu'u • aigrette sacrée, aigrette des récifs



Catégorie A

Butorides striata

• a'o • héron strié/vert



Tringa incana

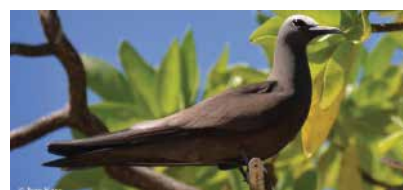
• 'uriri • chevalier errant



Gygis alba • gigis blanche



Pluvialis fulva
• torea • pluvier fauve



Anous stolidus
• 'oïo, 'oa • noddii brun



Catégorie A

Numenius tahitiensis
• kivi, teu'e • courlis d'Alaska

Textes d'après :

Meyer, J.-Y. 2016. Les zones humides de Polynésie française : un écosystème méconnu, mésestimé et menacé. Contribution à la Biodiversité de Polynésie française N°19. Sites Naturels d'Intérêt Ecologique VIII. Délégation à la Recherche, Papeete.

Crédits photos: F. Jacq & J.F. Butaud, T. Ghestemme, J.Kape, J.Y. Meyer

Partenaires techniques :



Ils nous soutiennent :

